

Étaient présents :

Alice AMELIN - Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN - Denis VIMENEY.

Était excusé : Patrick TAUZIN

Secrétaire de séance : Gaëlle DELPRAT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 1er septembre 2016.

INTERCOMMUNALITÉ

- Le Maire fait un compte rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 27 septembre dernier et en particulier des dispositions proposées pour que la dissolution / fusion se passe bien au 1er janvier 2017. Le protocole d'accord entre les 14 communes n'a pas appelé de remarques particulières des élus communautaires de St Pierre d'Aurillac. Il est certes perfectible mais acte une forte volonté que ce moment important se passe bien, de façon apaisée et neutre financièrement pour les communes. Le climat des discussions au sein de la CDC des coteaux macariens est plutôt agréable ce qui fait dire au maire que « le divorce est plus réussi que le mariage » et le rôle constructif du Président, Philippe PATANCHON, est souligné et apprécié. Les souhaits du personnel ont pu a priori être respectés et la plupart est transférée à la CDC du Sud Gironde (*Langon*) sauf le personnel de la maison de la petite enfance qui sera repris, avec l'équipement, par la CDC du Réolais en Sud Gironde. Les discussions sont engagées avec les 2 CDC qui recherchent des solutions pour que le transfert des communes soit le plus neutre possible pour les usagers des services. Reste en suspens les projets qui étaient à l'étude par les Coteaux Macariens mais qui n'auront pas abouti au 1er janvier. Par contre les réunions thématiques qui devaient se tenir avec la CDC du Réolais n'ont toujours pas eu lieu.
- La question du faucardage est fortement liée au transfert de la voirie pour lequel des contacts ont déjà été pris. Une expertise commune des voies va être réalisée de façon à déterminer ensemble à partir des critères fixés par la CDC du Réolais quelles voies communales pourraient être transférées. En attendant les communes doivent assurer elles-mêmes le faucardage et réfléchissent aux solutions possibles : appel à une entreprise privée pour un coût important (*environ 25.000 € pour St Pierre d'Aurillac*) ou mutualiser ce travail pour les communes rattachées à La Réole et volontaires (*achat des tracteur et faucardeuse actuels de la CDC pour environ 50.000 € et travail réalisé par des agents communaux existants*).
- En ce qui concerne l'aspect financier la CDC du Réolais a décidé de conserver pour 2017 l'allocation de compensation des communes rattachées dans un premier temps (*144.000 € pour St Pierre d'Aurillac*) tant que les transferts n'auront pas été précisés et chiffrés, certainement pas avant 2018.
- Pour l'accueil de loisirs assuré par AVL la vice-présidente de la CDC du Réolais chargée de ce secteur a eu un premier contact avec l'association et semble disposée à trouver des

solutions. Il s'agira aussi que les 2 CDC (*La Réole et Langon*) trouvent un accord pour que les enfants de l'ancienne CDC aient accès aux 2 structures.

- Sur le dossier Gironde Numérique les choses sont beaucoup plus compliquées. Le Maire et Francis DUSSILLOLS (*Vice-Président de la CDC des Côteaux Macariens chargé de ce dossier*) expliquent au Conseil l'état actuel des négociations et font un rappel historique. Gironde Numérique (*syndicat mixte comprenant le département et les CDC de Gironde mais pas la Métropole*) est chargé de proposer des solutions pour permettre l'accès au Haut Débit sur tout le territoire Girondin par une répartition géographique des prises équipées dans le cadre d'une enveloppe financière globale. La libéralisation du secteur des télécommunications et des nouvelles technologies a eu pour conséquences que les territoires ruraux étant moins « rentables » ils ne peuvent être équipés gratuitement par le privé. Il est donc acté que le financement de cet accès devra se faire par les collectivités publiques (*Europe, État, Région, Département et communauté de communes*). Le 1er plan proposé par Gironde Numérique pour le territoire des côteaux macariens comprenait l'équipement de 1.200 prises sur un besoin de 3.500 et un coût de 770.000 € à partager entre la CDC des Côteaux Macariens et les 14 communes. Mais ce plan ne prévoit pas d'équipement pour St Pierre d'Aurillac sauf les écarts (*une trentaine de prises pour nous*) rattachés à d'autres groupements (*par exemple St André du Bois*) qu'il prévoit d'équiper. St Maixant et St Macaire étaient également dans cette même situation bien que moins exclues car ayant déjà un nombre de prises équipées. Ce 1er plan excluait donc St Pierre d'Aurillac de l'accès au haut débit pour plusieurs années et il n'a pas été validé. Le 2ème plan négocié avec Gironde Numérique et qui prévoit l'équipement de toutes les communes, ne pouvait entrer dans l'enveloppe financière globale et donc devait être pris en charge par les collectivités : les 1.200 prises prévues étaient à 250 € pièce mais au-delà le coût était de 330 € voire 450 € ce qui faisait une somme budgétaire considérable. De plus les seules CDC de Gironde qui demandent une participation à 50% du reste à charge sont celles de Langon et de La Réole ! Enfin les CDC de Langon et La Réole, ayant elles même déjà délibéré en faveur de l'option de base de gironde numérique informent que se sera donc 100% du coût des prises supplémentaires qui devait être assumé par les communes concernées (*170.000 € soit 8.000 € par an au mieux en cas d'emprunt*). St Pierre d'Aurillac refuse d'être exclue du territoire numérique et va devoir renégocier avec la CDC d'accueil sur cette question. Il est rappelé que le débit actuel est variable au sein de la Commune, il dépend de l'éloignement du point de raccordement (*poste en face du garage Renault*), de l'état du fil cuivre des lignes raccordant chaque maison, rattachement à un autre poste comme le haut des coteaux qui dépend de St André... Le « dernier » fil cuivre n'est changé par France Télécom que lorsqu'il casse, il n'y a plus de remplacement de prévention l'entreprise ne se comportant plus en gestionnaire de service public mais étant guidée par le profit. C'est cette idée qui fait réagir violemment le Conseil : nos territoires ne sont pas assez rentables donc ne seront équipés qu'en payant alors que la métropole, elle, étant très rentable, les collectivités ne débourseront pas un centime. Il est bien précisé la différence de cet accès Haut Débit avec la notion de « dégroupage » souvent invoquée par les usagers. Le dégroupage permet à des opérateurs téléphoniques de se rattacher au poste de raccordement pour améliorer l'accès de leurs clients, celui de St Pierre d'Aurillac permettant 6 branchements et n'en contenant qu'1 : celui d'Orange. Mais là aussi c'est la notion de profit qui prime et les opérateurs ne veulent pas investir lorsque le nombre de leurs clients n'est pas suffisant ! Donc ils préfèrent rester rattachés au poste de Langon et ne souhaitent pas investir à St Pierre d'Aurillac ! Sur ces questions la Municipalité est très démunie de moyens d'action, l'autorité de régulation nationale ne défendant pas un vrai aménagement équilibré du territoire.
- Signalétique : ce dossier suivi par Myriam BELLOC a été mené à terme et les panneaux directionnels installés. Il ne reste plus que la pose des RIS (*panneau par commune avec plan et indications touristiques*). Le Conseil autorise donc le Maire à signer la convention définitive et à payer la quotepart de la Commune soit la somme prévue au budget de 2.514,43 €.

CHAUFFERIE BOIS

- Travaux d'extension du réseau de chaleur au lotissement le Graveyron : lors de l'examen des offres l'option de télé-relevé des compteurs n'avait pas été retenue car trop chère (13.000 € HT) et les élus avaient demandé à la SPIE SUD OUEST de trouver une solution plus simple pour que le relevé des consommations de chaque locataire Gironde Habitat puisse se faire mensuellement sans pénétrer dans les appartements. La SPIE a donc proposé de mettre en œuvre une « passerelle » filaire qui peut être passée avec les réseaux et aboutira à la chaufferie permettant ainsi un relevé facile. C'est donc une somme de 4.536 € HT (soit 5.443,20 € TTC) qui doit être ajoutée par avenant au marché signé avec la SPIE SUD OUEST. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer tous les documents correspondants.
- Emprunts pour le financement des travaux d'extension : une consultation a été faite pour contractualiser un prêt relais de 30.000 € en attendant la récupération de TVA et un prêt à long terme de 45.000 € pour le solde restant à la charge de la Commune hors subvention du ministère. Pour le 1er c'est la proposition du Crédit Agricole qui est retenue et celle sur 20 ans de la Caisse d'épargne pour le 2ème.

PRÊT RELAIS (TVA)		
caractéristiques	CAISSE ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE
	taux fixe amortiss. progressif échéance constante	prêt échéance avancée
MONTANT	30 000.00 €	30 000.00 €
DUREE	2 ans	2 ans
REMBOURSEMENT	annuel	annuel
TAUX	0.54%	euribor * 1 an
FRAIS DOSSIER	150.00 €	100.00 €
MONTANT ÉCHÉANCE INDICATIVE	162 € la 1ère année 30.162 € la 2ème	amortissement in fine taux variable donc pas d'indication
REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	à tout moment préavis de 30 jours sans indemnité	à tout moment sans indemnité

* euribor août 2016 = - 0,055%

PRÊT LONG TERME			
caractéristiques	CAISSE ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CAISSE ÉPARGNE
	taux fixe amortiss. progressif échéance constante	échéance constante	amortiss. progressif échéance constante
MONTANT	45 000.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €
DUREE	20 ans	20 ans	15 ans
REMBOURSEMENT	trimestriel	trimestriel	trimestriel
TAUX	1,15%	1.403%	1,15%
FRAIS DOSSIER	150.00 €	100.00 €	150.00 €
MONTANT ÉCHÉANCE	630,47 €	646.06 €	811.59 €
DATE 1ère ÉCHÉANCE	à déterminer	4 mois après signature	à déterminer
COUT TOTAL IN FINE	50 437.60 €	51 674.77 €	48 695.40 €

DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR LES CONTRATS DE REMPLACEMENT D'AGENTS ABSENTS

En cas de besoin de remplacer temporairement un agent absent le Maire procédait au recrutement par arrêté ce qui n'est plus possible légalement. Pour chaque remplacement il faut signer un contrat de travail à durée déterminée ce qui exigerait une délibération. Le Maire propose au Conseil de lui donner délégation pour ces embauches d'agents non titulaires sur une courte durée dans les cas suivants : demande de temps partiel, congé annuel, maladie, maternité, congé d'adoption ou parental, rappel sous les drapeaux... En cas de remplacement plus long le Maire en référera systématiquement au Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Station d'épuration : le pré-rapport de l'expert judiciaire désigné par le Tribunal Administratif à la demande de la commune, fait apparaître clairement que celle-ci est victime de la situation et il estime la responsabilité partagée entre le constructeur (*SAUR et société RIJOL*) et l'exploitant (*VEOLIA*). Il identifie clairement les dysfonctionnements techniques et les solutions à y apporter ainsi que leur chiffrage et fait une proposition de prise en charge financière. Les élus n'ont pas de remarques sur ce pré-rapport qui sera déposé officiellement par l'expert fin octobre auprès du tribunal. Commencera alors une phase de négociation avec la SAUR et VEOLIA pour trouver une solution amiable, faute de quoi il faudra saisir le juge pour une procédure longue et coûteuse. Il est donc de l'intérêt de la Commune, mais également des autres parties, de trouver rapidement un accord. Le Conseil sera amené à déterminer la marge de manœuvre laissée au maire et à l'avocate pour cette négociation (*en conseil ou en commission des finances*). Le rapport laisse entendre que si les dysfonctionnements se reproduisent malgré les travaux il sera alors possible de relancer le dossier pour un défaut de conception (*sous dimensionnement des lits plantés de roseaux*) par la SAUR qui détient le brevet. Le Conseil décide que lorsque le rapport définitif de l'expert aura été déposé une réunion publique sera organisée (*en novembre*) pour expliquer aux usagers l'action engagée et ses conséquences (*baisse des tarifs si nous obtenons gain de cause avec révision de la part SOGEDO dès que le traitement des boues aura repris normalement et affectation des indemnités touchées à des provisions pour les curages et une baisse de la part collectivité*).
- *La petite médiathèque de saint pierre* : une réunion des bénévoles qui gère la médiathèque a eu lieu le 28 septembre pour faire le bilan des actions menées, des créneaux d'ouverture au public et de la fréquentation, des spectacles, des contacts avec la CDC du Réolais qui a mis en place un réseau de lecture publique, des contacts pris avec les autres médiathèques du secteur de La Réole... Ils ont constaté une baisse de fréquentation qu'ils ne savent expliquer et ressentent une certaine lassitude. C'est pourquoi ils souhaitent développer des actions innovantes avec le concours et en concertation avec la Municipalité. Les pistes sont dans leur intégration à la réflexion en cours sur la politique sénior (*COPIL*) et les animations à mettre en place à la RPA par exemple avec les nouveaux financements pouvant être obtenus ; mais également dans le rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre des TAPS alors qu'il n'y a plus de groupe venant à la bibliothèque de 15h30 à 16h30 depuis cette année.
- Collectif Solidarité Al Qarara : le Conseil d'Administration réuni cette semaine souhaite organiser la venue en France d'Ibrahim KHASHAN en début d'année 2017. La Commune, jumelée avec Al Qarara, sera sollicitée pour des actions à cette occasion (*visite, rencontres, spectacles valorisant les contes écrits par Ibrahim...*). La reconstruction du centre social après les bombardements de l'été 2014 a bien avancée et Ibrahim a envoyé des justificatifs pour

l'argent envoyé après les subventions de la Députée et d'une association d'anciens combattants d'Algérie contre la Guerre.

- Mission à TUBAS pour la fin de l'action triennale engagée sur l'assainissement : prévue du 5 au 11 novembre c'est Jean Paul BARITAUT qui représentera la Municipalité de St Pierre d'Aurillac, la question ayant été aussi posée à Fargues. Il s'agit peut-être de la dernière mission car il y a un désengagement de l'Agence de l'Eau, principal financeur de nos actions à Tubas dans le cadre de la Loi Oudin-Santini.
- Commission VRD : comme les élus ont pu le lire sur le compte rendu la Commission souhaite disposer sur les 2 années à venir du montant du FDAEC (*fonds d'aide à l'équipement des communes*) qui a été en 2016 de 18.000 €... mais dont la pérennité et le montant ne sont pas certains. Cette somme servirait à remettre en état certaines voies en vue de leur transfert à la CDC du Réolais.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h50.